

Proposition de zonage

Saint Pierre du Vauvray



Rapport – Mars 2023

1. Contexte général

1.1. Contexte administratif

- Population¹ : **1 291 habitants**
- Nombre logements² : 634 logements dont 92 % de résidences principales, soit 574 logements
- Densité moyenne³ : 2,25 habitants par logement
- Commune adhérente à Communauté d'Agglomération Seine Eure

Cf figure 1.

1.2. Urbanisation

Le PLUi prévoit :

Secteur	Surface (en hectares)
<i>Uh : Hameau densifiable</i>	8.9
<i>AU : Zone à urbaniser dominante habitat</i>	
<i>Auir : Zone à urbaniser projet de liaison A28/A13</i>	
<i>Auz : Zone à urbaniser dominante activités économiques</i>	
<i>Auzir : Zone à urbaniser dominante activités économiques projet de liaison A28/A13</i>	
<i>2AU : Zone à urbaniser à long terme</i>	

Sur une base de 10 nouveaux logements/hectares, 89 nouveaux bâtiments pourraient être créés à moyens termes.

Cf figure 2.

^{1 et 2} : INSEE – données 2015

³ En considérant le nombre d'habitations principales

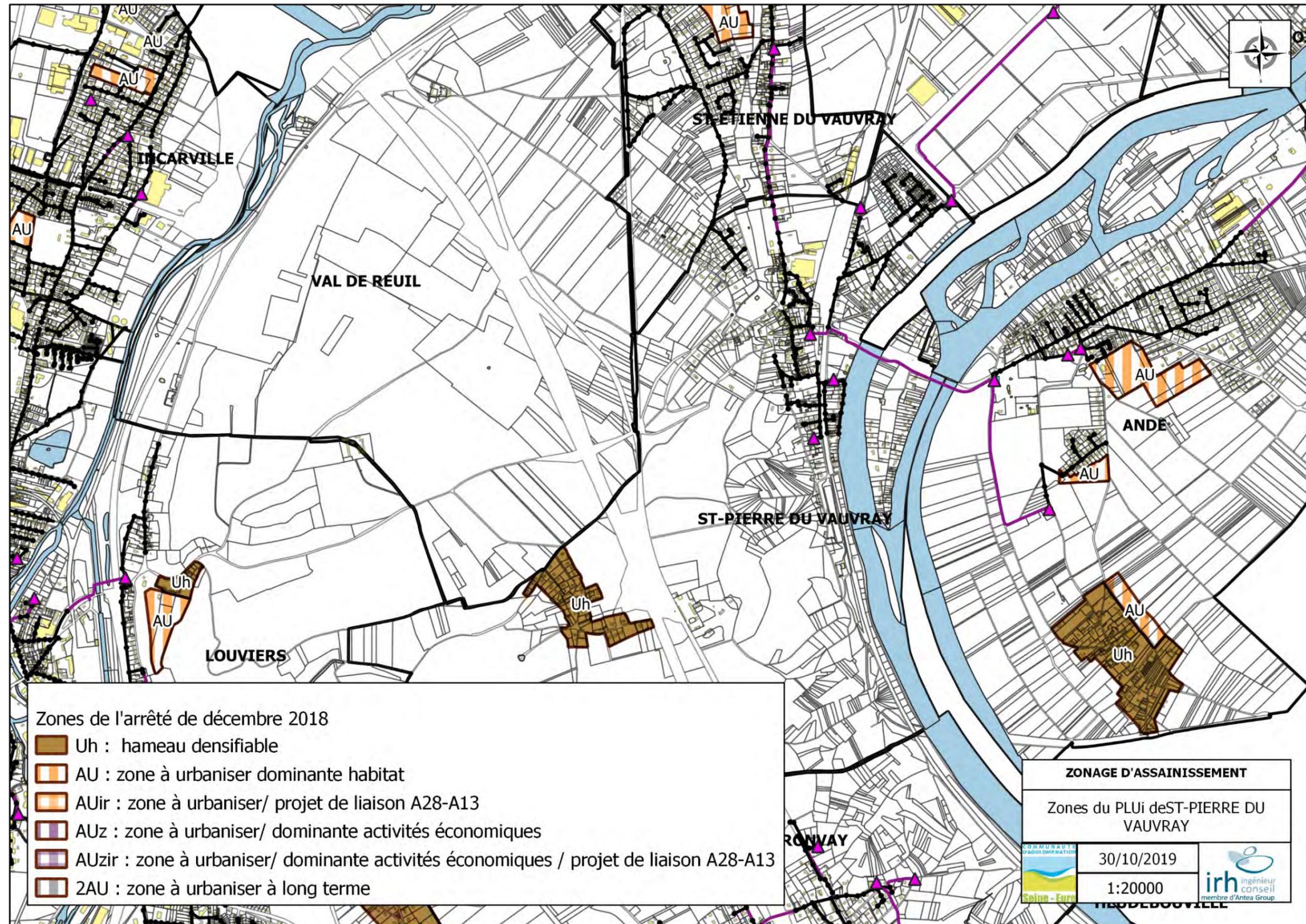


Figure 2 : Cartographie des zones à urbaniser (Réalisée par IRH à partir des données du PLUi transmises par la CASE)

1.3. Contexte artisanal-industriel

La commune recense des bureaux de tabac, bouchers, coiffeurs, fleuristes et épiciers assainis en ANC.

Une activité agricole céréalière est présente sur le territoire, également assainie en ANC.

1.4. Bâtiments publics

Une école de 180 élèves est présente sur la commune, avec une cantine servant 80 repas par jour et assainie en ANC.

Une salle des fêtes de capacité 100 personnes également assainie en ANC est recensée.

1.5. Conclusion sur le contexte général

Les flux semblent essentiellement de nature domestique sur la commune.

2. Contexte environnemental

2.1. Cours d'eau

La commune est bordée à l'Est par la Seine.

2.2. Zones naturelles

La commune est concernée par :

- Le site Natura 2000 de type SIC « Boucle de la Seine amont d'Amfreville à Gaillon »,
- La ZNIEFF de type 1&2 « Le Coteau de Saint-Pierre du Vauvray à Vénables »,

Cf figure 3.

2.3. Inondations

La commune est concernée par le PPRI de la Boucle de Poses.

Ce dernier détermine :

- Une zone VERTE, vouée à l'expansion des crues,
- Une zone ROUGE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas forts vis-à-vis du risque inondation,
- Une zone BLEUE, caractérisant les zones urbanisées soumises à des aléas faibles à moyens vis-à-vis du risque inondation ou des zones en limite d'urbanisation ne jouant pas de rôle significatif dans l'expansion des crues,
- Une zone JAUNE, correspondant à la partie restante du lit majeur de la rivière soumise à un risque de remontée de nappe phréatique.

Cf figure 4.

2.4. Remontée de nappe

Certaines zones en bordure de la Seine sont potentiellement sujettes à des débordements de nappe et des inondations de cave.

Cf figure 5.

2.5. Cavités souterraines

Sans objet.

2.6. Captage AEP

La commune est concernée par le périmètre éloigné du captage du Vaudreuil.

Cf figure 6.

2.7. Autres zones protégées

La commune est concernée par :

- Un site inscrit,
- Des alignements d'arbres à protéger,
- Des périmètres de précaution autour des axes de ruissellement.

Cf figure 7.

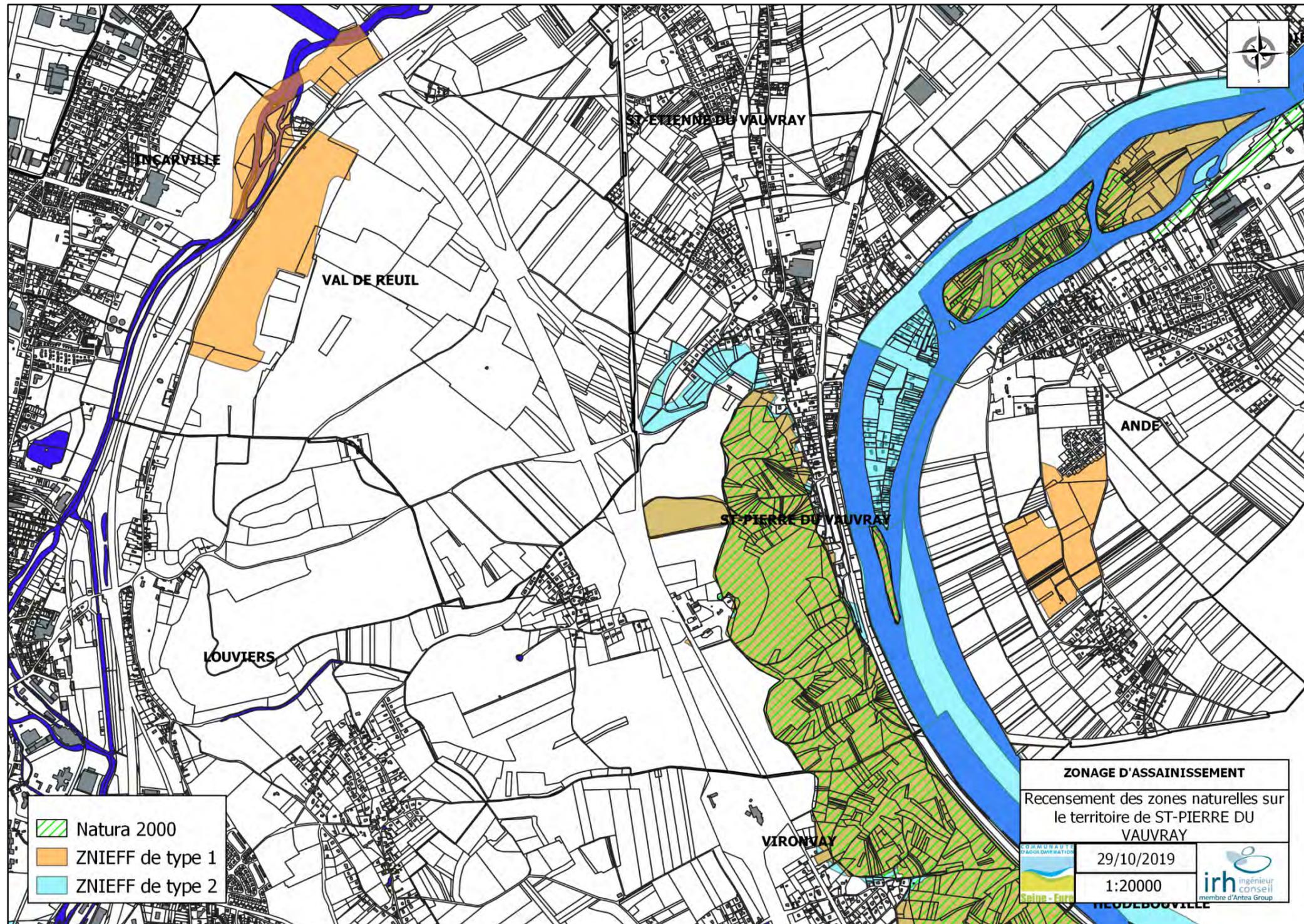


Figure 3 : Cartographie des zones naturelles de la commune (Réalisée par IRH à partir des données INPN)

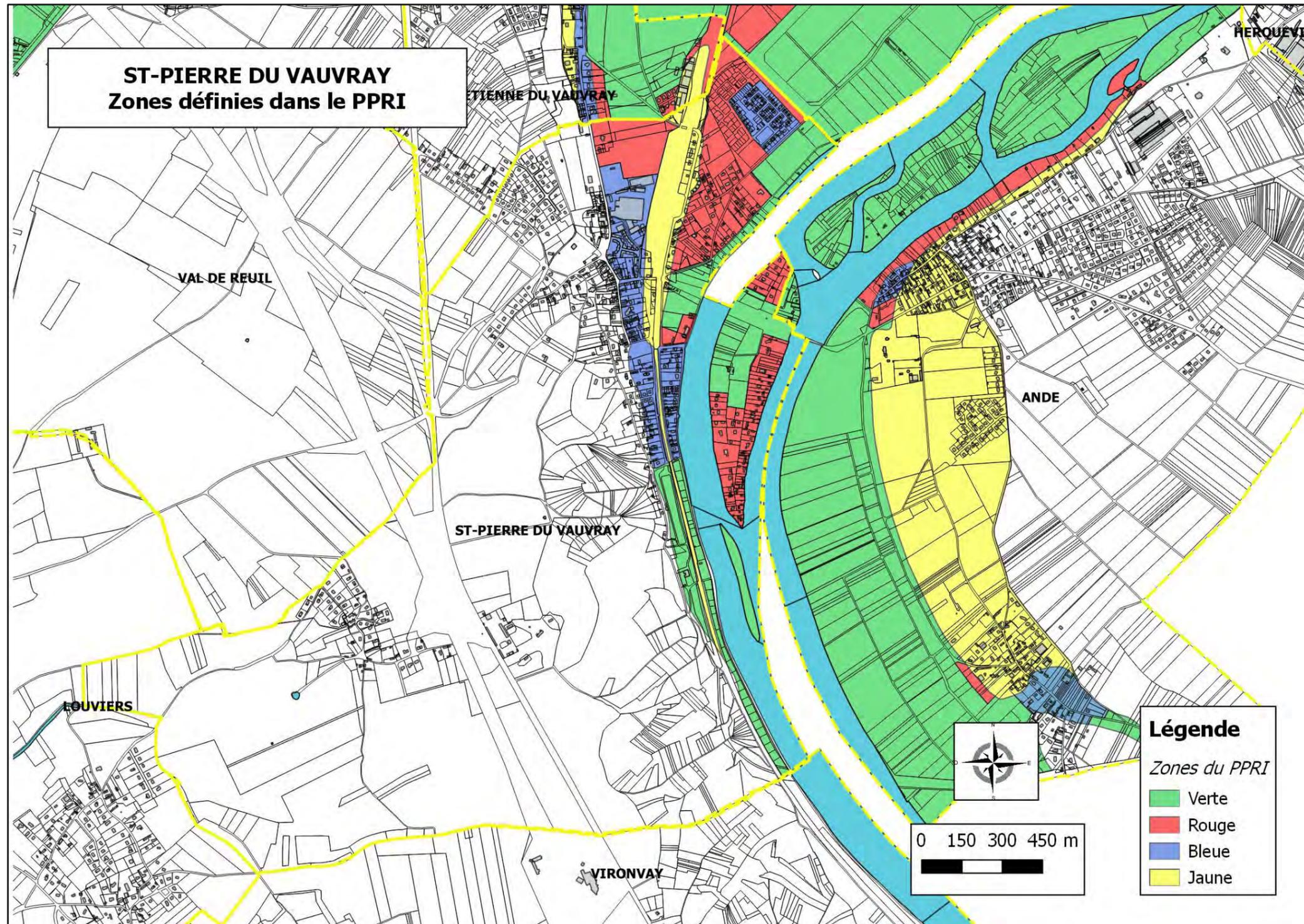


Figure 4 : Cartographie des zones définies dans le PPRI (Réalisée par IRH à partir des données du PPRI transmises par la CASE)

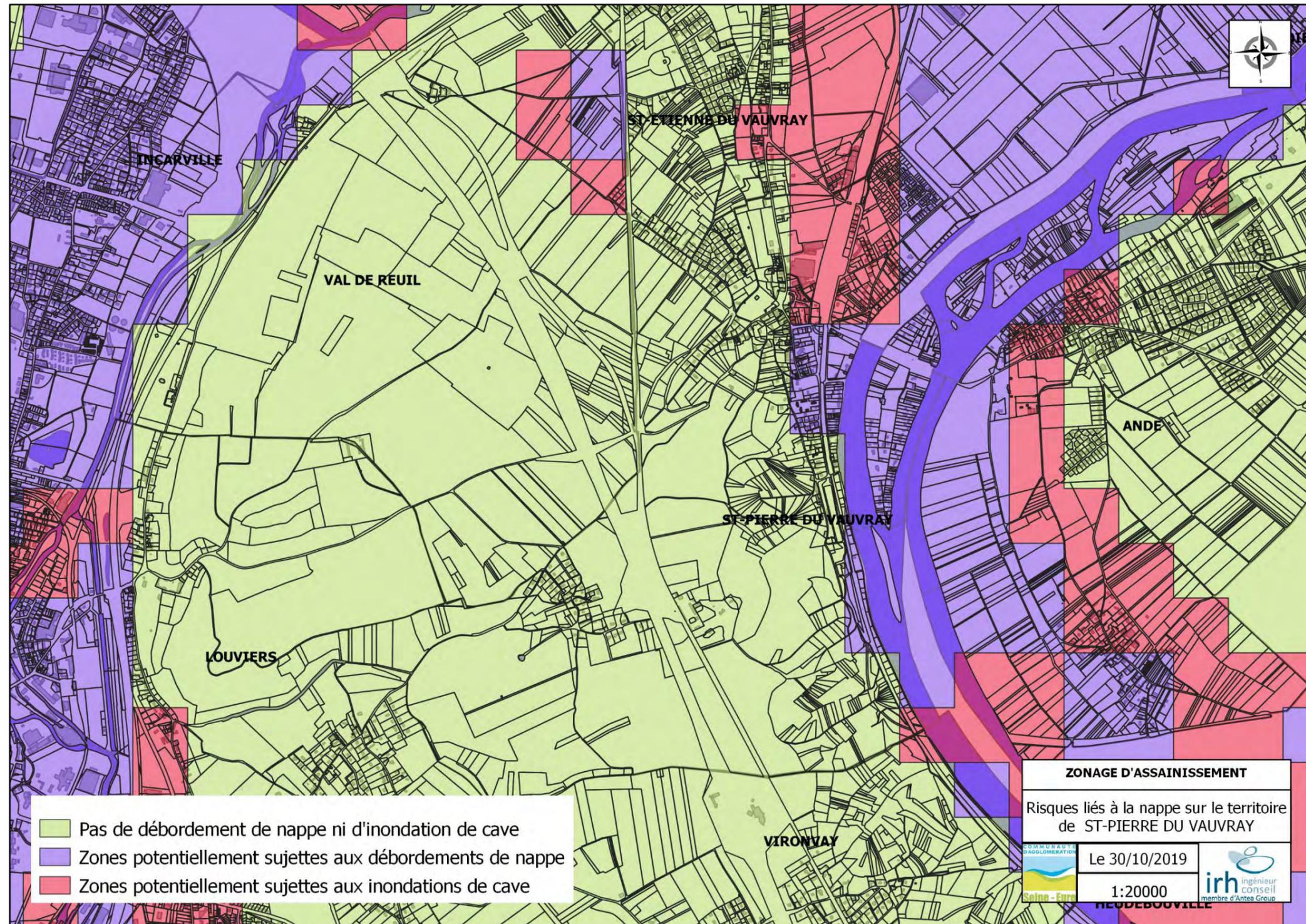


Figure 5 : Cartographie des zones à risque de remontée de nappe (Réalisée par IRH à partir des données transmises par la CASE)

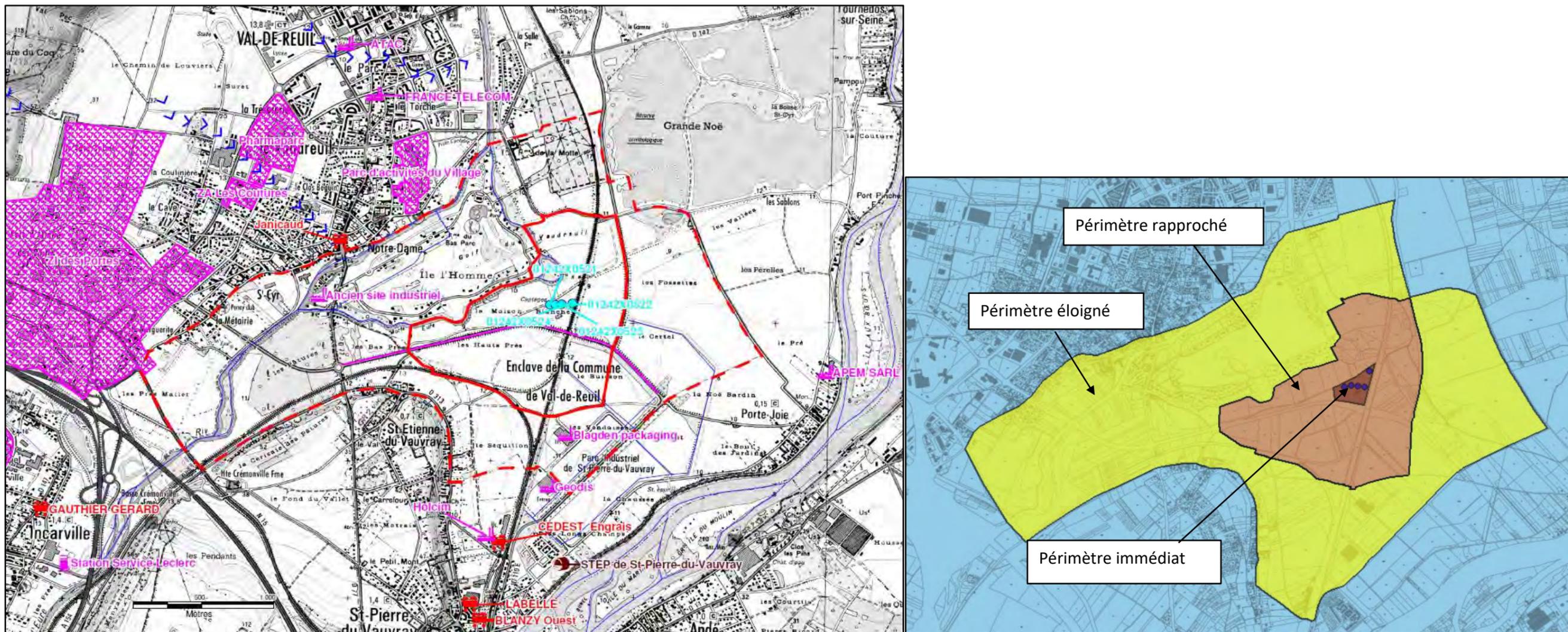


Figure 6 : Localisation du captage de la commune (D'après arshn-perimetre-de-protection.fr)

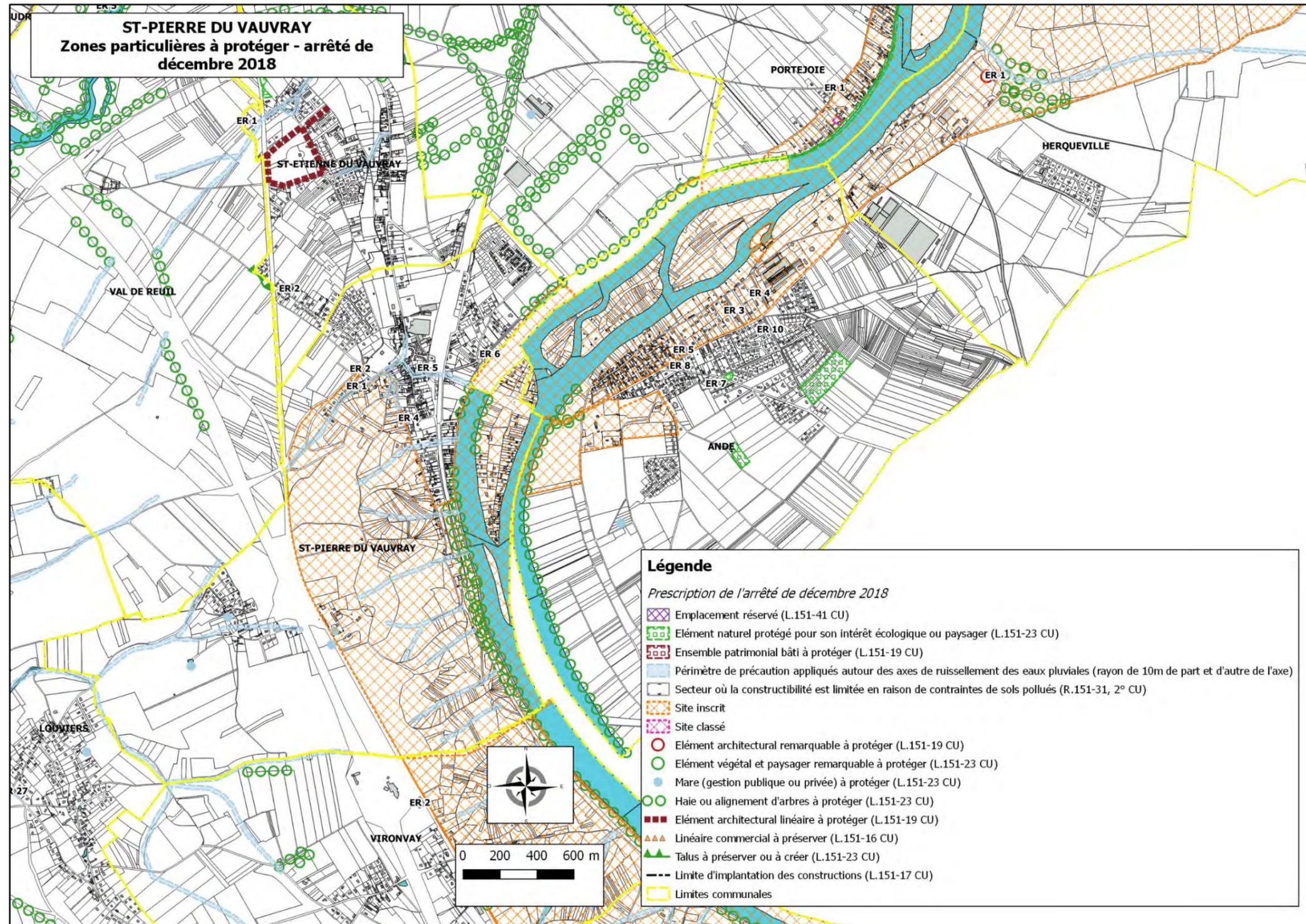


Figure 7 : Cartographie des zones protégées de la commune (Réalisée par IRH d'après les données du PLUi transmises par la CASE)

3. Assainissement existant

3.1. Zonage d'assainissement

La commune dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en décembre 2006 délibéré le 13 juillet 2007.

L'ensemble de la commune est desservi à l'exception de quelques maisons non raccordables.

Cf figure 8.

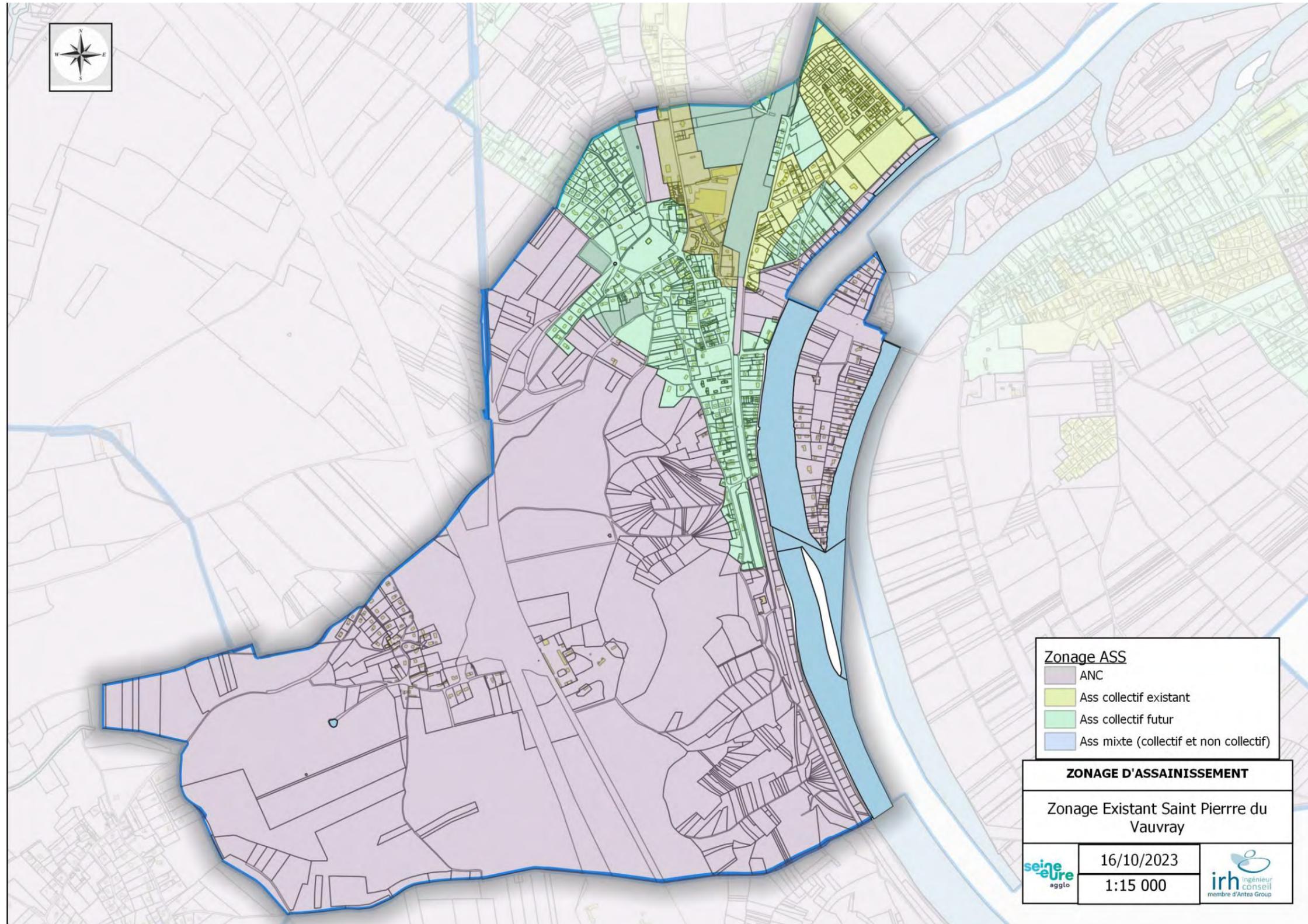


Figure 8 : Cartographie du zonage existant de la commune (Réalisée par IRH d'après les données transmises par l'exploitant)

3.2. Assainissement Collectif

Le système de collecte et traitement actuel vers Léry présente les caractéristiques suivantes (d'après le bilan annuel de la STEP 2017) :

3.2.1. Réseau

Tableau 1 : Caractéristiques du système de collecte en place (Données SIG et SATESE)

<i>Linéaire gravitaire (m)</i>	6 629
<i>Linéaire refoulement (ml)</i>	1 159
<i>Poste de refoulement</i>	4
<i>Nombre d'abonnées</i>	267

3.2.2. Station

Les effluents rejoignent le réseau sont refoulés jusqu'à la STEP de Léry.

Tableau 2 : Caractéristiques du système en place (Données SATESE 2017)

STEP Léry	
<i>Mise en eau</i>	2009
<i>Capacité nominale (EH)</i>	86 683
<i>Charge entrante 2017 (EH)</i>	36 038
<i>Soit charge disponible (EH)</i>	50 645
<i>Débit de référence (m³/j)</i>	12 283
<i>Volume moyen annuel en entrée (m³/j) ⁴</i>	5 402

4 Moyenne des moyennes mensuelles

3.3. Assainissement non collectif

Environ 110 logements sont desservis en ANC (d'après le programme de l'étude) répartis à l'île du Bac, au Matrais et dans le hameau du vieux Rouen.

D'après les résultats des contrôles du SPANC disponibles (menés entre 2008 et 2019) :

Tableau 3: Résultats et statistiques des contrôles ANC

Contrôle	Nombre d'installations	Ratio
A	8	11,1%
B	2	2,8%
C	5	6,9%
D	17	23,6%
E	15	20,8%
NC	25	34,7%
Total	72	100%

Classe A :

- Installation complète,
- Pouvant nécessiter quelques travaux mineurs,
- Présentant potentiellement des défauts d'entretien (ex : vidange à réaliser).

Classe B :

- Installation complète sans ventilation,
- Installation sous dimensionnée,
- Installation présentant une usure d'éléments constitutifs,

Classe C :

- Installation significativement sous dimensionnée,
- Traitement non accessible mais marques de tranchées visibles,
- Traitement partiellement accessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence de l'ensemble de l'installation,

Classe D : RISQUE ENVIRONNEMENTAL

- Eaux pluviales rejetées dans le système d'assainissement
- Installation incomplète,
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs
- Installation semblant présenter un risque de pollution

Classe E : RISQUE SANITAIRE

- Défaut de sécurité sanitaire,
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation,
- Implantation à moins de 35m en amont d'un puits privé
- Installation inaccessible et absence d'éléments probants attestant de l'existence d'une installation,
- Absence d'installation

3.4. Type de sols

Plusieurs types de sol ont été distingués, correspondant à une filière d'ANC :

Tableau 4 : Types de sols de la commune

Types de sol	Description	Filière	Contraintes
A2	<i>Limons faiblement hydromorphes ou limons argileux faiblement hydromorphes</i>	<i>Epandages</i>	<i>Tranchées surdimensionnées et peu profondes</i>
B	Sols peu profonds avec surface limono-sableuse sur craie	Lits filtrants non drainé	Tranchées surdimensionnées ou contraintes de perméabilité
C	<i>Sols peu profonds mêlés à une argile limoneuse</i>	<i>Lit filtrant drainé verticaux avec exutoire en surface</i>	<i>Exutoire en surface</i>
C2	Sols alluviaux hydromorphes avec surface limono-argileuse et sableuse	Terre d'infiltration	Exhaussement du dispositif d'épuration (nécessité d'un poste de refoulement)

Cf figure 10.

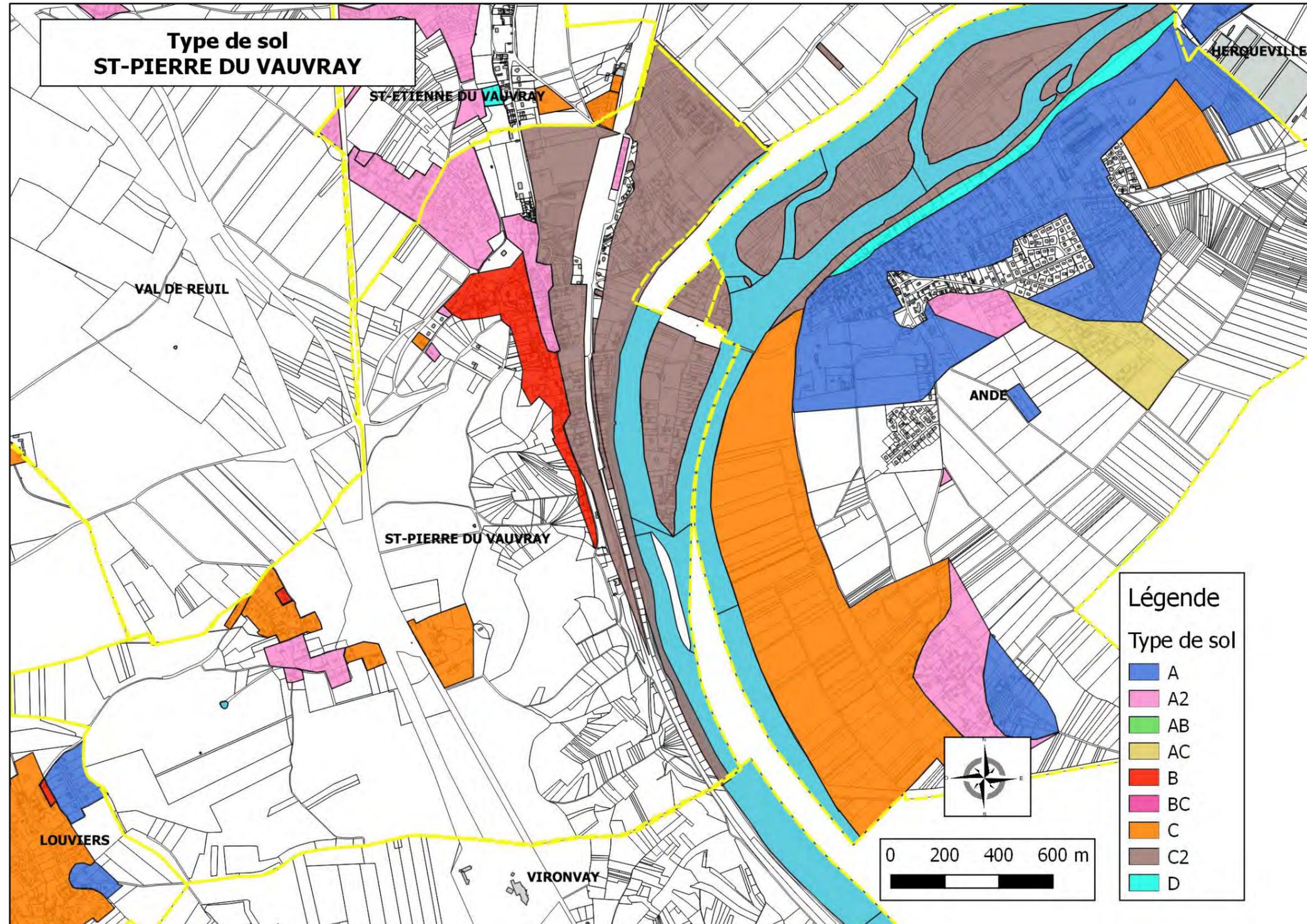


Figure 60 : Carte des sols de la commune (Réalisé par IRH à partir des données issues du dernier zonage transmises par la CASE)

4. Conclusion

La commune est déjà presque intégralement raccordée. Les maisons non raccordables sont vouées au maintien de l'ANC.

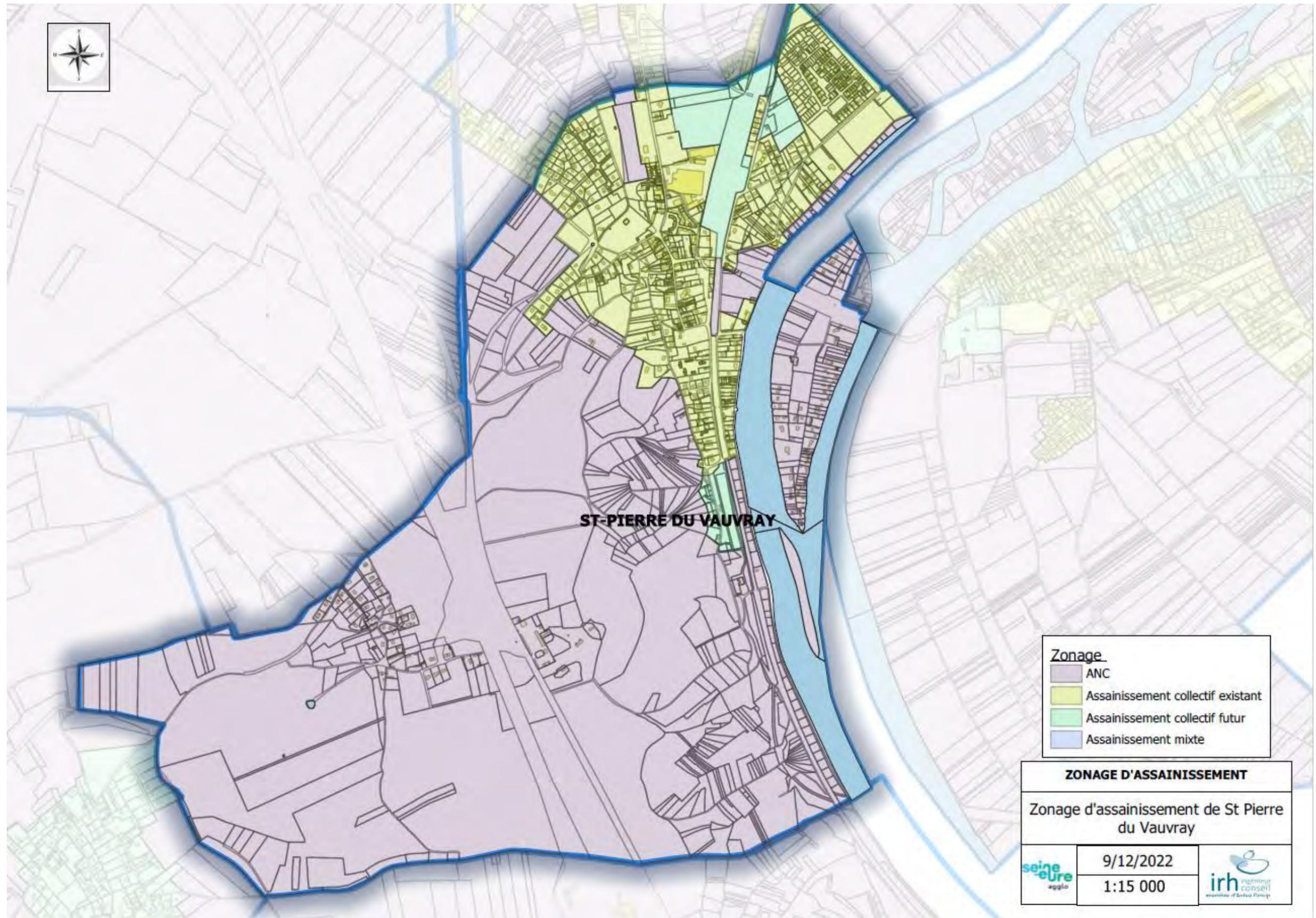


Figure 7 : Zonage final (réalisé par IRH après la validation du MOA)